

COMMUNE DE  
SOULGE SUR OUETTE

Mairie  
16 rue d'Evron  
53210 SOULGE/OUETTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt et un mars à 14 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGE SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20260321-102026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

**Présents** : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Aurore LOHÉAC M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, M. Philippe BALESTON, Mme Laurence ROUGER, M. Sébastien FOURMONT, Mme Christine SILLIÈRE, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, M. Yohann AUDOUIN, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, Mme Amandine BARRE, M. Tom ROGUET

**Absents excusés** :

**Secrétaire** : Mme Aurore LOHÉAC

Délibération

10-2026

### 10-2026 DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal de la commune de Soulgé sur Ovette

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;  
Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil;

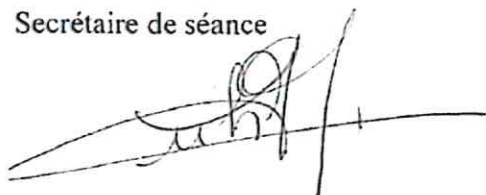
Ce pourcentage donne pour la commune de Soulgé sur Ovette un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité du suffrage exprimé.

DÉCIDE la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Secrétaire de séance



Pour extrait conforme

Le Maire

M. ROCHERULLÉ

